

---

Pour diffusion immédiate

## COMMUNIQUÉ

### **Le gouvernement propose des modifications pour moderniser la Norme sur la bière du Canada**

**OTTAWA (vendredi 15 juin 2018)** – Bière Canada et ses membres félicitent le gouvernement du Canada qui appuie les brasseurs canadiens en proposant des modifications dans la Gazette du Canada, Partie I, pour moderniser la Norme sur la bière.

« Les mises à jour proposées à la Norme sur la bière avantageront tous les brasseurs au moment où le rythme des changements et des innovations est tout aussi excitant qu'exigeant, indique Luke Harford, président de Bière Canada. Dans certaines circonstances, l'innovation a fait s'estomper les lignes entre la bière et d'autres catégories de boissons alcoolisées ».

La bière est un aliment qui est assujéti au *Règlement sur les aliments et drogues*. La Norme sur la bière énonce les ingrédients requis dans une bière, ceux qui sont facultatifs et les critères qui doivent être respectés pour qu'une boisson alcoolisée soit emballée, vendue et/ou publicisée comme étant de la bière au Canada. Le nécessité d'une Norme sur la bière modernisée est devenue de plus en plus évidente étant donné que les innovations au sein de la catégorie de la bière continuent d'être le principal élément de la croissance du marché.

« La bière fait partie du patrimoine et de la culture du Canada. Il est important que la Norme sur la bière comprenne des critères qui maintiennent les principaux attributs traditionnels de la bière, mais qui permettent également aux brasseurs d'innover et de faire concurrence au sein d'une catégorie dynamique en rapide évolution, explique M. Harford. » La modernisation de la Norme sur la bière doit suivre la cadence des innovations de l'industrie et tirer une ligne entre la bière et les autres catégories de boissons alcoolisées. M. Harford souligne le fait qu'« en 1990, il y avait 400 marques de bière au Canada et qu'il y en a plus de 8 000 aujourd'hui ».

Les modifications proposées, qui touchent les sucres, les arômes, les glucides et les additifs, offrent aux brasseurs et aux organismes de réglementation un outil objectif et cohérent permettant d'établir la différence entre la bière et les autres catégories de boissons alcoolisées et la capacité de faire des expériences et d'innover. Elles reçoivent l'appui de Bière Canada et des associations de brasseurs provinciales de partout au pays.

La Norme sur la bière modernisée profitera aux consommateurs, aux gouvernements et à l'industrie en établissant une compréhension claire et succincte de ce qui constitue et définit la bière. Elle donnera également une base permettant l'innovation au sein de la catégorie de la bière grâce à des règlements clairs et à des gains d'efficacité.

## RESSOURCES

- [La Gazette du Canada, Partie I, volume 152, numéro 24 : Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues \(bière\)](#)
- [Mémoire sur la Norme sur la bière de Bière Canada](#)

## AU SUJET DE BIÈRE CANADA

Bière Canada est l'association commerciale nationale qui défend les intérêts de ses membres afin de s'assurer que les brasseurs canadiens peuvent évoluer dans un contexte réglementaire sain et que la bière demeure un élément célébré de la culture canadienne. En tant que voix nationale de la bière, Bière Canada représente plus de 50 entreprises brassicoles canadiennes qui comptent pour plus de 90 % de toute la bière fabriquée au Canada et une catégorie qui soutient 149 000 emplois canadiens, un produit intérieur brut réel de 13,6 milliards de dollars et des recettes fiscales de 5,7 milliards de dollars par année pour le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales.

## POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Brittany Moorcroft  
Gestionnaire, Services aux membres et communications  
Bière Canada  
613-232-9601, poste 225  
[bmoorcroft@beercanada.com](mailto:bmoorcroft@beercanada.com)